MOTO-NET

www.moto-net.com Pays : France Dynamisme : 7

Page 1/2

Visualiser l'article

Date: 03/04/2020 Heure: 20:06:49

Assurance moto - AMV offre un mois de cotisation à ses assurés moto et auto



L'assureur moto <u>AMV</u>, dont plus de 300 collaborateurs sont en télétravail depuis le début de la crise sanitaire liée au coronavirus, offre à ses 700 000 assurés un mois de cotisation sur leur <u>assurance</u>. Explications.

"Par solidarité envers sa communauté d'assurés de deux, trois ou quatre roues qui se voient majoritairement privés de l'usage de leur <u>véhicule</u>, <u>AMV</u> Assurance a décidé de réduire leur prime d'assurance en leur offrant 1 mois de cotisation", annonce l'assureur <u>moto</u> basé à Bordeaux qui revendique "700 000 assurés moto, scooter, quad et auto".

Dossier spécial MNC : Toute l'actualité AMV

Dossier spécial MNC : Tout savoir sur l'assurance moto

MNC du 3 avril 2020 : Bagster fabrique des masques pour lutter contre le coronavirus

Cette offre "s'appliquera au renouvellement annuel de leur contrat", précise <u>AMV</u> qui joue la carte de la solidarité motarde en cette période difficile - et qui accessoirement dépensera moins en budget sinistre, dans la mesure où le confinement de la quasi totalité du pays réduit considérablement les <u>risques</u> d'accident.

A titre d'exemple, un géant de l'<u>assurance</u> comme la Maif évalue à "*plus de 100 millions d'euros*" les économies réalisées grâce à une "*baisse d'environ 75 à 80%*" des accidents de <u>voiture</u> sur l'hypothèse de huit semaines de confinement.

Tous droits réservés à l'éditeur AMV 339869847



www.moto-net.com Pays : France

Dynamisme: 7

Page 2/2

Visualiser l'article

Date: 03/04/2020 Heure: 20:06:49

"Au vu des nombreux défis que soulève la crise sanitaire actuelle, il est essentiel que nous nous montrions tous solidaires et responsables", précise Franck Allard, PDG d'AMV : "notre action vise à soutenir nos assurés touchés par les mesures de confinement, parfois impactés économiquement et à remercier celles et ceux qui continuent à utiliser leur deux, trois ou quatre roues comme moyen de transport, lorsqu'elles ou ils sont mobilisés professionnellement".

LE JOURNAL MOTO DU NET - © WWW.MOTO-NET.COM - Reproduction interdite sans autorisation préalable

Tous droits réservés à l'éditeur AMV 339869847